

orbite, dirais-je, pour employer la terminologie qui convient ce soir. Mais je ne veux pas sortir de mon élément. Toutefois, le ministre pourrait peut-être consulter ses conseillers, qui sont au courant de la procédure, notamment le ministre de la Nouvelle-Écosse, parlementaire compétent, et se demander s'il est opportun et utile de considérer cette mesure législative comme hybride. Il est clair que nous ne créons pas là une société publique; la Couronne n'en aura pas la propriété au nom du public. Ce n'est donc pas une société publique, mais une société privée.

Par conséquent, certaines règles de procédure suivies dans le cas des bills privés devraient être examinées et, peut-être, invoquées. Si le bill est déclaré hybride, il faudra, bien entendu, l'annoncer convenablement; la deuxième lecture sera suivie d'un renvoi à un comité spécial de la Chambre ou des deux Chambres, où les membres du public, le troisième secteur, auront toutes les occasions voulues de comparaître devant le Comité spécial.

● (8.20 p.m.)

Je n'ai pas l'intention d'insister sur ce point, car j'espère obtenir l'assurance qu'au comité permanent, les intéressés auront toutes les occasions voulues de donner leur avis sur cette mesure importante et, à plusieurs égards, unique en son genre. Je conviens avec le ministre qu'il s'agit d'une mesure extrêmement complexe. Elle est longue. Elle est abstruse, et parfois contradictoire. J'ai appris à apprécier le bon anglais plutôt que la langue juridique, et j'éprouve toujours des difficultés quand je commence à lire les textes de loi. J'estime que l'annexe D représente l'une des parties générales les plus hétéroclites que j'aie jamais vues. Elle semble renfermer toutes les dispositions oubliées antérieurement. J'ai retrouvé bien des choses que je croyais omises de la loi. Il est donc extrêmement important que le comité étudie attentivement la mesure.

Il est clair d'ores et déjà que l'une des parties du groupe tripartite n'est pas aussi satisfaite que le discours du ministre pourrait nous le laisser croire. Je songe aux entreprises agréées. Elles étaient récemment représentées à Ottawa et d'après l'un des importants journaux du pays, le *Globe and Mail*, elles ont formulé certaines réserves à propos du bill. Je voudrais relever certains passages d'un article sérieux rédigé par Terrence Belford le lendemain de la réunion.

Le réseau de téléphone transcanadien n'est pas satisfait de certaines parties du bill du gouver-

nement fédéral sur la mise au point d'un satellite national... L'application de certains articles du bill et les implications d'autres articles ont incité cette entreprise à agir.

Ses représentants ont eu des pourparlers avec le ministère fédéral des Communications et ont reçu verbalement l'assurance que l'on procéderait à certains changements.

J'ai été étonné de la nature limitée des changements évoqués aujourd'hui par le ministre. Plusieurs points ont été soulevés. Un porte-parole a fait remarquer qu'il n'y a pas de définition d'«entreprise d'exploitation» — mais une liste seulement. Soit dit en passant, je félicite le ministre d'avoir ajouté l'Island Telephone Company. J'avais remarqué moi-même cette omission le premier jour.

Une voix: Pas de chaussée, mais des téléphones.

M. Macquarrie: Malgré toutes ses fautes, le ministre n'a pas toujours tort; c'est une bonne initiative. Voici ce que dit encore l'article:

M. Krupski a présenté la thèse du réseau: «Il ne nous était véritablement pas possible d'être co-proprétaire, tout en faisant partie du conseil d'administration d'une compagnie qui est en concurrence directe avec nous. Il faut que cela soit bien stipulé. Or, le bill n'en dit rien.

A notre avis, les interprétations devraient se traduire en des mots. Il n'y a pas de désaccord de principe, j'en suis sûr, mais le bill ne reflète pas l'accord apparent.

Il croit donc que ce qui est apparent devrait être traduit en des mots, ce qui n'est pas une suggestion injuste. L'auteur termine en disant:

Je suis persuadé que le gouvernement voudra bien coopérer et examiner nos questions à cet égard, mais j'aurais du mal à deviner ce qui va se passer par la suite. Cela dépend des accords qui interviendront entre nous et le gouvernement.

Donc, l'accord n'est pas parfait, même à cette étape-ci, en ce qui concerne les entreprises d'exploitation. Je ne défends pas les intérêts de ces dernières, mais le ministre, dans son autre fonction de ministre des Postes, pourrait fort bien s'associer avec eux et profiter de leurs connaissances. Il l'a dit lui-même, leurs états de service sont excellents. Ils améliorent le service tout en réduisant le coût. Quant à lui, nous savons tous ce qu'il fait comme ministre des Postes. Le service se dégrade et les coûts augmentent. Un croisement avec ces entreprises ne serait peut-être pas une mauvaise chose. Quoi qu'il en soit, si les entreprises d'exploitation, qui sont des experts dans ce domaine et avec qui le ministre a eu bien des entretiens, sont prêtes, après avoir vu cette mesure, à dire publiquement ce qu'elles ont dit, de toute évidence au